

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 00493

Numéro SIREN : 314 282 161

Nom ou dénomination : HMS

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt A2019/010964

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

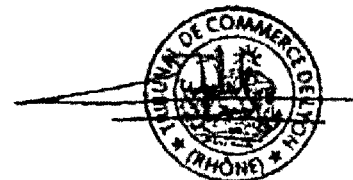
A2019/010964



5233384

Dénomination : HMS
Adresse : 3 rue de Mailly Immeuble l'Apogée 69300 Caluire-et-cuire -FRANCE-
n° de gestion : 2004D00493
n° d'identification : 314 282 161
n° de dépôt : A2019/010964
Date du dépôt : 29/03/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
25/03/2019



5233384

Agir Audit et Gestion
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Inscrits au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DES ACTIONS DES
SOCIETES SAFIGEC MEDITERRANEE, SAFIGEC ET SAFIGEC
AUDIT A LA SOCIETE HMS**

293 Avenue des Granges Bardes – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée le 28 Février 2019 par décision unanime des associés de la société HMS dans le cadre de l'apport de 5 692 parts de la société SAFIGEC MEDITERRANEE, de 7 017 parts de la société SAFIGEC et de 2 260 actions de la société SAFIGEC AUDIT détenues par Monsieur William FABRE, Madame Julie MONNET, Monsieur Mickaël ARRAGONE et la Selarl WAOUH, nous avons établi le présent rapport conformément aux dispositions de l'article R-225-147 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

I/ Description de l'opération – mode d'évaluation – valeur apportée:

Monsieur William FABRE, Madame Julie MONNET, Monsieur Mickaël ARRAGONE et la Selarl WAOUH sont propriétaires de 5 694 parts de la société SAFIGEC MEDITERRANEE, de 7 019 parts de la société SAFIGEC et de 2 260 actions de la société SAFIGEC AUDIT

Les Apporteurs dénommés ci-dessus apportent à la Société HMS, les droits sociaux suivants qu'ils détiennent dans le capital des sociétés SAFIGEC MEDITERRANEE, SAFIGEC et SAFIGEC AUDIT à savoir :

Monsieur William FABRE	5 692 parts SAFIGEC MEDITERRANEE
Madame Julie MONNET.....	1 180 parts SAFIGEC
Monsieur Mickaël ARRAGONE.....	1 180 parts SAFIGEC
Société WAOUH.....	4 657 parts SAFIGEC
Société WAOUH.....	2 260 actions SAFIGEC AUDIT

Les sociétés du groupe ont été évaluées sur la base des situations nettes au 31.08.2018 après prise en compte des distributions de dividendes du 28 février 2019. Les situations nettes ont été retraitées des plus values sur les clientèles ainsi que sur les titres de

participations détenus. La valorisation des clientèles du groupe ont été réalisées sur la base d'un coefficient de référence de 0.85 du chiffre d'affaires de chacune des filiales.

Il en résulte ce qui suit :

- la valeur d'une part sociale SAFIGEC MEDITERRANEE s'établit à 10,61 euros ;
- la valeur d'une part sociale SAFIGEC s'établit à 56,78 euros ;
- la valeur d'une action SAFIGEC AUDIT s'établit à 30,54 euros.

En conséquence, les apports sont consentis moyennant une valeur globale de :

5 692 parts SAFIGEC MEDITERRANEE.....	60 392,12 €
7 017 parts SAFIGEC.....	398 425,26 €
2 260 actions SAFIGEC AUDIT.....	69 020,40 €
	<hr/>
	527 837,78 €

répartis comme suit entre les apporteurs :

Monsieur William FABRE	60 392,12 €
Madame Julie MONNET.....	67 000,40 €
Monsieur Mickaël ARRAGONE.....	67 000,40 €
Société WAOUH.....	333 444,86 €
	<hr/>
	527 837,78 €

II/ Rémunération des apports :

Les apports qui précèdent seront rémunérés par l'attribution aux apporteurs d'actions de la HMS, qui seront créées par celle-ci au moyen d'une augmentation de son capital social.

La valeur unitaire des actions de la société HMS, déterminée en application des mêmes méthodes que celles des autres sociétés du groupe s'établit à 57,43 euros.

Les apports effectués par les apporteurs seront rémunérés par l'attribution de 9 188 actions, entièrement libérées, à créer par la société HMS qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 32 978 euros, pour le porter de 607 929 euros à 640 907 euros.

Ces 9 188 actions nouvelles seront attribuées aux apporteurs comme indiqué ci-après :

Monsieur William FABRE	1 051 actions
Madame Julie MONNET	1 166 actions
Monsieur Mickaël ARRAGONE	1 166 actions
Société WAOUH	5 805 actions
	<hr/>
	9 188 actions

III/ Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des apports,
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport,
- analyser et valider l'équité de la rémunération des apports,
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,

IV / Commentaires du Commissaire aux apports sur d'éventuels avantages particuliers stipulés :

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le traité de fusion signé le 22 Mars 2018. Par ailleurs, aucun avantage particulier n'a été décelé lors de nos travaux et investigations.

V / Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 527 837.78 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Bourg-en-Bresse,

le 25 Mars 2019

Le commissaire aux apports

Cabinet Agir Audit & Gestion

Cyriac BABAD